

Présidence

Vice-Présidente de la CFVU
Cindy CARREIN-LEROUGE

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

 secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU - URN
22 mai 2026
Délibération n°CFVU-2026-14

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 24 votants, dont 8 membres représentés.

Création de Diplômes Universitaires et Diplômes Inter-Universitaires

- Vu les notes annexes portant sur la création des :
 - Diplôme Inter-Universitaire Médecine-Obésité
 - Diplôme Inter-Universitaire Prendre soin de professionnels de Santé
 - Diplôme Universitaire Financier et audit de durabilité
- Vu les tableaux annexes portant sur les maquettes des diplômes susmentionnés

Approbation de la création de Diplômes Universitaires et Diplômes Inter-Universitaires

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

La CFVU approuve la création des Diplômes Universitaires et Diplômes Inter-Universitaires susmentionnés.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF





DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE

MEDECINE DE L'OBESITE

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): 18 mars 2026

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : DECAUX KARINE

Fonctions : PH

Composante :

☎ : 0232889154

Adresse électronique : karine.decaux@chu-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

Nom et Prénom : ACHAMRAH Najate

Fonctions : PU- PH

Composante : UFR Santé



Adresse électronique : najate.achamrah@chu-rouen.fr

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
ACHAMRAH NAJATE	PUPH	CHU
DEMANGEAT THOMAS	CCA	CHU
COLANGE GUILLAUME	PH	CHU
GUNEY SUZAN	PH	CHU
LELANDAIS HELENE	PH	CHU
VAN ESLANDE HELENE	PH	CHU

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?

NORMANDIE : 3EME REGION EN TERME DE PREVALENCE DE L'OBESITE

L'obésité et le surpoids représentent environ 15 à 20 % de la population des adultes français. Cette condition est reconnue comme un facteur de risque de nombreuses autres pathologies, métabolique (diabète de type deux, dyslipidémies, stéatose hépatique...) cardio-vasculaires (hypertension artérielle, et pathologies ischémiques), respiratoires (syndrome des apnées du sommeil, asthme, obésité hypoventilation...) et de nombreux cancers. À cela s'ajoutent les conséquences psychologiques, sociales et fonctionnelles de la discrimination que cela crée.

Après avoir longtemps été considérée comme une faiblesse, de nombreux mécanismes biologiques émergent pour expliquer ces excès de poids et contribuent à les faire reconnaître comme une maladie. Il est donc fondamental de former des soignants à la prise en charge, dans une stratégie d'organisation de parcours de soins (Recommandation HAS). Une innovation est de faire participer des patients partenaires à cette formation (stratégie nationale de santé, Programme régional de santé).

Actuellement, la prise en charge va de la prévention, aux modifications du mode de vie jusqu'à la chirurgie bariatrique et aux traitements médicamenteux de l'obésité. À toutes ces étapes, une prise en charge pluri-professionnelle, avec la construction d'un parcours de soins personnalisés devient la règle. Par exemple, 60 000 personnes bénéficient d'une chirurgie de l'obésité par an en France, et on estime qu'environ 50 % sont perdues de vue par l'équipe médico-chirurgicale initiale. Il est donc indispensable que le relais de prise en charge soit pris en proximité du lieu de vie, par des personnes formées à cela.

Qu'il s'agisse du traitement d'une obésité non compliquée, ou de la prévention de la récurrence de la reprise de poids (par exemple après une chirurgie), les concepts de prise en charge sont les mêmes : le dépistage des

complications, l'évaluation des facteurs bio-psycho-sociaux contribuant à la prise de poids ou à l'échec de la perte de poids, les techniques de perte de poids, les stratégies du maintien de la perte de poids, la prévention de la reprise de poids, la prévention des carences, tous éléments personnalisés pour construire ce parcours de soins.

Cet enseignement a pour objectif de donner les éléments cognitifs et de développer les compétences des apprenants pour intégrer l'équipe pluri-professionnelle du parcours personnalisé de soins d'une personne obèse.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

1. Savoir évaluer les complications de l'obésité, en connaître les principes de traitements, savoir adresser en recours
2. Savoir être empathique, à la juste distance, et développer un dialogue constructif permettant à la personne obèse de reconnaître les facteurs bio-psycho-sociaux concourants à son poids, à sa difficulté de perdre du poids et de ne pas en reprendre, à dépister et traiter les complications
3. Savoir diagnostiquer les troubles des conduites alimentaires syndromiques, les formes sub-syndromiques, reconnaître en quoi elles sont associées à des troubles mentaux. Savoir faire la différence entre alimentation émotionnelle, grignotages, et absence de connaissance de la régulation du poids, savoir reconnaître les croyances de santé au sujet des obésités
4. Connaître l'importance de la sédentarité et du manque d'activité physique dans l'obésité, savoir évaluer, prescrire et adresser en recours
5. Savoir repérer une obésité syndromique et adresser en recours
6. Savoir repérer la dimension « addictive » de certaines alimentations et connaître les principes de traitement
7. Savoir proposer un changement d'alimentation, l'accompagner, définir les objectifs et les étapes de la perte de poids, repérer les difficultés, proposer une alternative
8. Connaître certaines applications et objets connectés utiles à la prise en charge de l'obésité. Connaître le développement en cours de certains médicaments
9. Connaître les principes de l'entretien motivationnel, s'y être exercé en groupe
10. Connaître les principes de construction d'un parcours de soins, s'y être exercé en groupe
11. Connaître et savoir repérer les contre-indications à la chirurgie de l'obésité, Savoir avoir recours au spécialiste pour définir le caractère définitif ou temporaire de ces contre-indications
12. Prescrire le bilan minimal pour préparer la consultation d'anesthésie
13. Connaître les principes de la préparation diététique et psychologique avant une chirurgie de l'obésité
14. Savoir repérer les complications précoces de la chirurgie et savoir quand les adresser au chirurgien
15. Connaître l'évolution habituelle du poids après la chirurgie
16. Connaître les principes de l'alimentation postopératoire
17. Savoir accompagner un patient dans ces changements alimentaires et d'activité physique après la chirurgie
18. Savoir prescrire une supplémentation vitaminique
19. Savoir diagnostiquer, à l'examen clinique, et avec les différents dosages biologiques une carence en protéines, vitamines, micro nutriments après une chirurgie
20. Connaître les grands principes de prise en charge de certaines situations particulières, récurrence des troubles des conduites alimentaires, changement d'humeur, grossesse...
21. Connaître les différents traitements médicamenteux de l'obésité: modalité d'action, de prescription, effets indésirables, contre-indication et modalité de surveillance des patients sous traitement.

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Formation continue innovante, complémentaire de la formation courte de sensibilisation organisée au MTC.

Maladie obésité mal connue avec beaucoup de fausses croyances et stigmatisation importante de ces patients.

Intérêt de la formation pour aborder ces dimensions et apporter des connaissances sur cette maladie chronique complexe.

Partenariat avec les universités de Grenoble, Toulouse, Marseille et Lyon avec programme commun pour uniformiser les pratiques et avoir un langage commun.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

L'obésité est un problème de santé publique majeur avec nombreuses dépenses de santé en lien avec la maladie obésité et ses complications multiples (cardiovasculaire, diabète, SAS...)

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Prévalence élevée de la pathologie dans notre région. Chaque soignant est confronté dans le quotidien de sa pratique à prendre en charge un patient en situation d'obésité. Evolution dans la prise en charge de cette pathologie depuis l'amélioration des connaissances récentes et l'apparition des traitements médicamenteux de l'obésité.

Formation avec format varié, associant une partie théorique et une partie pratique ainsi que du e learning.

Les ateliers pratiques permettent aux enseignants de s'assurer de la bonne compréhension des cours théoriques dispensés dans la matinée. Un stage permet d'appliquer les connaissances acquises sur le terrain.

PUBLICS CONCERNES

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

Etudiants en formation initiale : Effectifs attendus :10

:

- Etudiants 3^{ème} cycle (DES/DESC): médecine , pharmacie, chirurgie dentaire
- Chefs de clinique et AHU de Rouen, et des autres universités participantes
- Autres étudiants :Master 2 diplômés en sciences Humaines et Sociales

Stagiaires de la formation continue Effectifs attendus : 10

CANDIDATS	Diplôme français ou de l'Union Européenne	Diplôme hors Union Européenne	Inscrit au Conseil de l'Ordre en France (*)
Docteur en Chirurgie Dentaire DE** <i>si spécialités requises, merci de les préciser :</i>	X	X	
Docteur en Médecine DE** <i>si spécialités requises, merci de les préciser :</i>	X	X	
Docteur en Pharmacie DE** <i>si spécialités requises, merci de les préciser :</i>	X	X	
Infirmier(e) DE**	X	X	

Infirmier Puéricultrice DE**	X	X	
Masseur-Kinésithérapeute DE**	X	X	
Sage-Femme DE**	X	X	
Aide-Soignant(e) DE**	X	X	
Assistante sociale DEASS**	X	X	
Audioprothésiste DE**			
Auxiliaire de puériculture DE**			
Diététicien(ne)	X	X	
Educateur spécialisé DE**	X	X	
Ergothérapeute DE**	X	X	
Manipulateur radio DE**			

Orthophoniste DE**			
Orthoptiste DE**			
Pédicure-podologue DE**	X	X	
Psychologue	X	X	
Psychomotricien DE**	X	X	
Animateur Centre Réadaptation	X	X	
Artiste selon cursus			
Enseignant de l'Education Nationale			
Usagers des services de soins possédant un diplôme de niveau I à IV et impliqués en Education Thérapeutique	X ¹	X	
Autres professions (à préciser) :	ADMINSITRATIF D'UNE STRUCTURE DE SOINS	ADMINSITRATIF D'UNE STRUCTURE DE SOINS	

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 106h30 dont 70h en e-learning+ 19h distanciel synchrone + 35h de stage

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ? NON

OUI NON X

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année) NON

OUI NON X

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- x Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- x Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- x Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- x Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- x Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- x Etudes de cas

- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Cet enseignement se répartit en 4 modalités :

-un apprentissage asynchrone à distance : des modules d'apprentissage en e-learning sont à disposition sur la plateforme UNEES. Les modules mis en ligne pour les 4 années précédents seront disponibles. Pour les publics non soignants, des modules « de mise à niveau » supplémentaires sont créés. Ces modules sont disponibles 1 mois avant la session de cours et doivent avoir été vus avant le cours. Le contrôle continu se fait au même moment par des questions en ligne (validation si 80% des réponses satisfaisantes). La validation doit avoir été réalisée avant le cours. Un blog est également disponible pour une interaction entre les apprenants, contrôlée par les enseignants. Cette stratégie issue du MOOC « chirurgie de l'obésité » fonctionne facilement et permet un co-apprentissage entre les apprenants

-des conférences en synchrone et présentiel : le matin de chaque session en présentiel, 3-4 conférences (45-60 minutes) sont organisées (cf programme ci dessous). Elles sont délivrées par un enseignant expert du domaine, parfois externe aux universités qui organisent ce DIU, et assurent le meilleur niveau de pertinence de ces conférences. Le contenu du diaporama est disponible 1-2 jours avant la session pour que les apprenants aient pu le consulter. Les échanges avec l'expert sont privilégiés. Les sujets des conférences sont pratiques et contribuent à l'objectif principal de ce diplôme : donner aux apprenants des compétences de prise en charge pluri-professionnelles des personnes en situation d'obésité.

-une classe inversée présentielle : il s'agit de discussion de cas. Pendant toute l'après midi de chaque session, les apprenants, en groupe de 4-5 personnes, étudient un cas, et font des propositions de prise en charge. Il y a en général 2-3 cas et chaque groupe travaille chacun des cas pour une discussion générale. Le mélange des professions (diététiciens, médecins, psychologues...) dans chaque groupe permet de prendre la mesure de la pluri-professionnalité de la prise en charge. Des consultations simulées sont parfois proposées au cours de ces classes inversées, pour illustrer une compétence. A partir de la deuxième session, un buz-group commence la session où chacun rapporte les éventuelles difficultés rencontrées sur son terrain professionnel quant aux compétences visées lors de la session précédente.

-des stages sur le terrain : ce sont des stages d'observation, dans chacune des villes participantes à cet enseignement, dans les unités de soins du CHU, des SSR de la région, des structures d'éducation thérapeutique labélisées. Une convention de stage est établie. Les apprenants ne prennent pas de responsabilité de soins, mais peuvent animer une partie d'un atelier d'éducation thérapeutique.

- La formation est-elle dispensée en présentiel ? OUI

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation : UFR santé Rouen

- La formation est-elle dispensée ou à distance ? OUI

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heures)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés	x	
Vidéo non-interactive		
QCM	x	
Autre : préciser	70h	

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

Validation des acquis par des QCM

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

Un blog est également disponible pour une interaction entre les apprenants, contrôlée par les enseignants

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

5 journées répartis entre octobre et juin , e learning à réaliser en amont de chaque journée

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)

MODALITES d'EVALUATION 1^{ère} année du DU/DIU	Modalité utilisée	Répartition de la notation en %*
Présentiel	<i>Présence signée</i>	<i>30%</i>
Contrôle continu	<i>Des e-learning en amont des sessions</i>	<i>40%</i>
Examen final ECRIT**		
Examen final ORAL**		
Epreuve finale pratique/simulation		
Mémoire de fin de DU/DIU (préciser si soutenance)		
Validation de stage	<i>Présence signée et participation</i>	<i>30%</i>
Rédaction d'un rapport de stage (préciser si soutenance orale)		
Autres :		
2^{ème} session : si modalités 2 ^{ème} session différentes, merci de les préciser :	<i>Possibilité d'une deuxième session en présence d'un jury si les 2/3 de la note totale n'est pas atteinte</i>	

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Evaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Questionnaire de satisfaction après chaque session

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE
PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

- l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- l'évaluation de pratiques professionnelles ;
- la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

- un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux
- présentes ou non présentes
- une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchaînent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;

- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;
- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,

- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : latrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : latrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;

- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,

- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des événements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :

- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.

- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;

- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;

- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;

- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :

- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;

- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;

- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;

- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;

- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;

- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,

- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :

- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;

- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;

- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;

- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;

- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;

- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
 - orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
 - orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale

Pharmacien

- pharmacien d'officine :
 - orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 172 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
 - orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
 - orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 178 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
 - orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
 - orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
 - orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).
- physicien médical :
 - orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;
 - orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :

- orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;

- orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;

- orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;

- orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;

- orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;

- orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;

- orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;

- orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;

- orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),

- infirmier anesthésiste :

- Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;

- Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,

- infirmier de bloc opératoire :

- orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,

- infirmier puériculteur :

- orientation n° 199 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;

- orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,

- auxiliaire de puériculture :

- orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;

- orientation n° 250 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :
- orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
- orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
- orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
- orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
- orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
- orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
- orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
 - orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
 - orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
 - orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
 - opticien-lunetier :
 - orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
 - orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
 - orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
 - orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
 - orthoprothésiste :
 - orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
 - podo-orthésiste :
 - orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
 - orientation n° 238 : Utilisation d'examens cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;
- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;
- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;
 - orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;
 - orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,

S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,

M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.



DEMANDE DE CREATION

DIPLOME D'UNIVERSITE ET DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE SANTE

PRENDRE SOIN DES PROFESSIONNELS DE SANTE

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis):

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : SCHUERS Matthieu

Fonctions : PU-MG

Composante : Médecine générale

☎ : 02 25 14 84 46 Adresse électronique : matthieu.schuers@univ-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées :

Université Toulouse III Paul Sabatier

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
GEHANNO Jean-François	PU-PH	CHU Rouen / médecine du travail
BOURDON Laetitia	PA-MG	DUMG Rouen
RENOU Frédéric	MCA-MG	DUMG Rouen
MARINO Isabella	AU-MG	DUMG Rouen
CUFFEL Elodie	CCU-MG	DUMG Rouen
DROBECQ Anthony	CCU-MG	DUMG Rouen
MAUVIARD Elisabeth	MG	IMHOTEP
RAGINEL Thibaut	MG	IMHOTEP
BOYER Anne-France	Médecin du travail	CHU Rouen / médecine du travail
JULLIAN Bénédicte	psychiatre	Université de Toulouse
OUSTRIC Stéphane	PU-MG	Université de Toulouse
DUPOUY Julie	PU-MG	Université de Toulouse
DELAHAYE Motoko	PA-MG	DUMG Toulouse
POUTRAIN Christophe	PA-MG	Université de Toulouse
PUECH Marielle	PA-MG	Université de Toulouse
CHICOULAA Bruno	MCU-MG	Université de Toulouse
VERGES Yohann	CCA-MG	Université de Toulouse
CABROL Antoine	CCU-MG	Université de Toulouse
FERNET SCHERER Alix	CCU-MG	Université de Toulouse

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin.?

La plupart des conseils départementaux en France ainsi que les Unions Régionales des Professionnels de Santé ont pris conscience de la nécessité d'aider les soignants en difficulté, de prévenir l'épuisement professionnel et le risque de suicide. L'exercice professionnel en libérale est soumis à des contraintes croissantes et complexes. C'est l'épuisement professionnel qui semble prendre une ampleur importante y compris chez les plus jeunes (étudiants des filières santé). Derrière cet aspect lié également au stress, on sait que le risque suicidaire est important ainsi que les pathologies psychiatriques et addictions.

Les expériences menées dans diverses régions montrent que l'exercice salarié est également touché dans les professions médicales et paramédicales.

L'approche de la prise en charge d'un professionnel de la santé par un collègue demande une compétence particulière et de nombreuses expérimentations ont été tentées. Cette approche doit souvent être complétée par une prise en charge interdisciplinaire et/ou interprofessionnelle, faisant appel à plusieurs spécialités médicales mais également à des compétences extra – médicales. L'objectif de ce diplôme est de former des professionnels capables d'intervenir dans les domaines de la prévention, le repérage, le dépistage, le diagnostic global, la prise en charge, à travers les connaissances et les expériences que nous avons en France mais qui nous viennent également de Pays Étrangers (Québec, Suisse, Catalogne...). Ces professionnels doivent connaître les possibilités offertes par l'entraide ordinale et celles relevant de la prévoyance, ou des réseaux de soins particuliers qui leur sont destinés. Les professionnels de la santé en formation ont tout à gagner à s'acclimater aux problématiques de :

- 1) gestion de leur propre santé et de leurs maladies éventuelles ;
- 2) gestion des maladies des collègues/confrères qu'ils sont amenés à soigner ou à rencontrer dans leur vie professionnelle ;
- 3) positionnement vis-à-vis des maladies de leurs proches.

La formation est ouverte aux professions médicales et paramédicales, aux professions qui interviennent dans le domaine de la santé ainsi qu'aux étudiants en santé qui sous une forme associative ou collective (tutorat) participent à l'aide de leurs condisciples au cours de leurs cursus.

Le DIU « Prendre soin des professionnels de santé » s'intègre dans le contexte de la mission ministérielle menée en 2023 par Mme Firmin-Lebodo.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Le DIU "Prendre Soins des Professionnels de la Santé" est une formation-action universitaire accréditant et diplômante, pour former des professionnels de santé capables d'accompagner des professionnels de la santé en activité ou en formation dans la gestion de leur santé et de leur équilibre professionnel pour les aider à concilier exercice professionnel et projet de santé et de vie. Elle est ouverte, sur dossier et en nombre limité, à tous les professionnels du champ de la santé. Chacun y trouvera les moyens et les outils pour prendre soin de soi et de ses confrères/collègues.

La formation est déclinée en séminaires également répartis entre sites et enseignants des 2 universités, Toulouse et Rouen Normandie. Elle utilise des modalités organisationnelles mixtes (présentiel, visioconférence) afin de favoriser l'adhésion du plus grand nombre.

Elle vise à apporter les connaissances et les ressources nécessaires au repérage, dépistage, diagnostic et prise en charge des professionnels de la santé en difficulté. Elle permet d'appréhender des outils pratiques utiles à ces missions. Elle s'inscrit dans une organisation des soins empreinte de coopérations : ville-hôpital, interprofessionnelle, interdisciplinaire.

Les objectifs généraux :

- Lister les principales pathologies rencontrées par les professionnels de la santé.
- Identifier les liens entre la santé des soignants et la qualité des soins délivrés au patient. Intégrer la santé des soignants dans une politique de gestion des risques pour le patient.
- Identifier les facteurs de risques dans l'exercice professionnel : libéral, salarié ou spécifique à la formation des jeunes ; qui peuvent conduire au stress, à l'épuisement professionnel ou à d'autres pathologies liées.

- Maîtriser les spécificités du dépistage et de la prise en charge des pathologies des professionnels de santé. S'acculturer aux problématiques rencontrées par les soignants en position de malades et à celles de ceux qui sont amenés à les soigner.
- Connaître les particularités de la prise en charge d'un médecin ou d'un soignant ; savoir identifier les représentations qu'un médecin ou un soignant a de son métier. Savoir le convaincre et l'accompagner dans une prise en charge adaptée.
- Connaître et savoir mobiliser les systèmes d'aide et d'entraide disponibles pour les professionnels libéraux et pour les professionnels salariés.
- Mettre en œuvre une politique individuelle et collective de prévention de l'épuisement professionnel dès les études médicales, tenant compte des événements personnels et familiaux de l'existence, des difficultés liées au vieillissement, au mode d'exercice et aux contraintes « administratives », au risque de violence et d'erreur médicale...
- Utiliser l'expérience des structures existantes en France et à l'étranger.
- Construire un réseau de prise en charge à l'échelle locale en identifiant les personnes et structures – ressources présentes.

Les compétences visées :

- Connaître les particularités de la santé des soignants, notamment les pathologies induites par l'exercice médical, et les comportements des soignants en matière de soins et de santé
- Repérer un collègue en difficulté
- Mettre en place une intervention ciblée conduisant à un diagnostic global de situation
- Aider à rechercher les moyens de préserver l'équilibre psychologique et la santé mentale des soignants
- Solliciter les ressources disponibles pour prendre en charge de façon pluriprofessionnelle le collègue en difficulté et adapter son poste de travail
- Accompagner un soignant-patient à structurer un parcours de santé et de soins coordonnés.
- Faire du soignant-patient l'acteur de sa santé : favoriser son autonomie en lui donnant la latitude nécessaire pour agir sur ses conditions de travail, sa santé et la capacité d'influer sur les décisions qui touchent son environnement de travail.
- Rechercher les moyens de prévenir et de gérer l'impact sur la santé des risques liés à l'exercice médical et de soin
- Lister les conditions de construction d'un programme de prévention des risques professionnels en santé, Promouvoir la santé des soignants.

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

DIU entre les DUMG de Rouen et de Toulouse

Une formation-action universitaire accréditante et diplômante pour former des soignants capables d'accompagner des professionnels de la santé en activité ou en formation dans la gestion de leur santé et de leur équilibre professionnel pour les aider à concilier exercice professionnel et projet de vie.

Ce diplôme est destiné à tout professionnel de la santé en exercice ou en formation (2^e ou 3^e cycle) :

- En tant qu'élu d'une instance professionnelle, notamment au sein d'une commission d'entraide.

- En tant que membre d'un Comité Médical d'Etablissement (public ou privé).
- En tant que responsable, effecteur ou référent d'une association d'écoute, d'aide ou d'accompagnement.
- En tant que responsable ou intervenant dans une structure de médecine du travail, de prévoyance, de prise en charge ou de soin.
- En tant que soignant de soignant dans le cadre de son activité professionnelle.
- En tant qu'étudiant en 2^e ou 3^e cycle de filière de santé, intéressé par la thématique

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

Grâce au soutien du CNOM, le DIU a obtenu le droit au titre pour les médecins.

Les associations d'entraide pour les médecins : Imhotep et MOTS (Normandie) soutiennent par leur implication et le recrutement des participants.

L'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux) Normandie par son soutien aux dispositifs d'entraide.

ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

DIU créé initialement entre les facultés de Toulouse et Paris Diderot, emporte un succès puisque depuis 2015, 20 professionnels sont formés chaque année. Les candidatures sont plus nombreuses que le nombre de places ouvertes chaque année.

L'université de Paris s'étant retiré du DIU, et ayant de nombreux médecins formés à ce DIU sur la circonscription de la faculté de médecine de Rouen, l'université de Rouen semblait le candidat idéal pour reprendre le DIU avec Toulouse.

Devant la demande croissante des candidatures, nous proposons de créer un DIU Rouen / Toulouse

Les candidats sont issus de l'exercice pluriprofessionnel du premier recours, et il nous a semblé judicieux de faire un DIU porté par les 2 DUMG de Rouen et de Toulouse, avec la capacité de doubler le nombre de participants chaque année.

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue : **X** Effectifs attendus : **entre 24 et 40 (au total pour les 2 sites)**

Etudiants en formation initiale : **X** Effectifs attendus : **2 (au total)**

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »

Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?

Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?

Le diplôme est destiné à tout professionnel de la santé en exercice ou en formation (3^e cycle) :

- En tant qu'élue d'une instance professionnelle, notamment au sein d'une commission d'entraide.
- En tant que membre d'un Comité Médical d'Etablissement (public ou privé).
- En tant que responsable, effecteur ou référent d'une association d'écoute, d'aide ou d'accompagnement.
- En tant que responsable ou intervenant dans une structure de médecine du travail, de prévoyance, de prise en charge ou de soin.
- En tant que soignant de soignant dans le cadre de son activité professionnelle.
- En tant qu'étudiant en 2^e ou 3^e cycle de filière de santé, intéressé par la thématique.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

Le DIU "Prendre soin des professionnels de santé" est une formation-action au cours de laquelle le participant explore ses propres expériences et les confronte à celles d'intervenants-experts et des autres participants dans une logique transversale et inter disciplinaire, pour en améliorer la pertinence et la performance.

Son questionnement, guidé par des animateurs, se fait à travers 4 types de démarche :

- Auto-évaluative des risques psycho-sociaux et d'épuisement professionnel (personnelle et non présente) avec un retour (collectif et présentiel).
- Réflexive et interactive, au cours de cinq modules en alternance à Rouen et à Toulouse (collectifs et présents) :
- Productive : rédaction et soutenance d'un mémoire
- Participative : journées de soutenance publique des mémoires de la promotion, d'actualité et d'échange avec les participants des autres promotions au cours du module 4

L'enseignement comportera :

- L'apprentissage de connaissances théoriques, par la recherche active de ressources extérieures, mais surtout par la présentation et l'échange d'expériences en groupes.
- L'acquisition des compétences relationnelles et cliniques, notamment par des exercices de communication, mises en situation ou de jeux de rôles supervisés.

Les deux derniers modules seront particulièrement tournés vers des échanges interactifs d'expériences vécues par les participants.

Programme :

Listez les thèmes abordés. Sera indiqué dans la fiche descriptive de la formation qui sera mise en ligne.

Alternance de :

- Séquences présentiels physiques dans les 2 universités en parallèle (chaque université organise l'accueil physique local avec des séquences pédagogiques similaires, animées par les enseignants de chaque université, en parallèle)
- Séquences présentiels distancielles en visioconférence durant lesquelles les enseignants des 2 facultés interviennent ensemble pour l'ensemble commun des étudiants
- Séquences en e-learning

Module 1 : Le soignant, un patient particulier, les risques du métier : 2 journées en présentiel + 1 en visio commune aux étudiants des 2 universités

Module 2 : La santé mentale des soignants : 2 journées en présentiel + 1 en visio commune

Module 3 : Les ressources spécifiques et approches individuelles : 2 journées en présentiel + 1 en visio commune

Module 4 : Les ressources collectives ou institutionnelles : 1 journée en présentiel

Module 5 : Journée de soutenance des mémoires (alternativement 1 année / l'autre à Toulouse ou à Rouen).

LA DEMARCHE PRODUCTIVE DE REDACTION ET DE SOUTENANCE DE MEMOIRE :

Il s'agit de la rédaction individuelle ou collective d'un mémoire concernant la santé des soignants et leur prise en charge.

A titre d'exemples, il peut s'agir :

- D'une étude d'observation : revue bibliographique, état des lieux d'une problématique, d'une pathologie, d'un comportement ou d'une prise en charge ; bilan d'activité d'une commission d'entraide, d'une structure, d'une association, d'une consultation ou d'un centre destiné aux soignants.
- D'un projet ou d'un bilan d'intervention : action d'information, de sensibilisation ou de prévention vis-à-vis d'une population médicale ciblée ; réalisation d'une plaquette, d'une affichette, d'un flyer diffusable sur un thème précis ; conception d'un réseau d'écoute, d'accompagnement ou de prise en charge définissant les ressources nécessaires, la place et le rôle de chacun.

La présentation est publique d'une durée de demi-heure par mémoire. Selon le nombre total d'étudiants, de 1 à 4 jurys de 3 enseignants (Président de jury, 1 responsable pédagogique et 1 intervenant) sont organisés en parallèle dans 3 salles différentes.

Participation obligatoire à la journée DE SOUTENANCE DES MEMOIRES DE LA PROMOTION EN COURS ET D'ACTUALITE ET D'ECHANGE avec invitation des participants des autres promotions et d'effecteurs d'entraide.

- **Durée totale** de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 90 heures en 4 fois 3 jours

- **Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?**

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- **Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ?** (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez :

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur) (3 salles)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Etudes de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

A Rouen et à Toulouse

27 heures en présentiel

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

61 heures en visio et 2 heures en e-learning

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle	61	
Production individuelle		1 mémoire
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive	2	
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

Echanges par courriels avec les formateurs et notamment le coordonnateur.

- *Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :*

- *Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)*

4 modules de 3 jours, répartis en décembre, mars, juin, octobre

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

- *Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme*

Présentation du mémoire lors du module 4, devant un jury composé des responsables pédagogiques des deux universités et d'un élu ordinal investi dans l'entraide.

- *Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)*

1 seule session de soutenance de mémoires, pas de report prévu

Evaluation de la formation par le participant

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

Une évaluation a été réalisée par des participants du DIU Paris/Toulouse, qui ont rédigé un mémoire et l'ont soutenu en novembre 2019 :

EVALUATION DU DIU SOIGNER LES SOIGNANTS

Étude de satisfaction et mesure d'impact auprès des 50 médecins des trois premières promotions

Par le Dr Nathalie LAJZEROWICZ, Médecin addictologue hospitalier (33),

Le Dr Habib SANGARÉ, Médecin généraliste (33),

Et Le Dr Emilie VAUTRIN-CESAREO, Médecin généraliste (28)

Une enquête de satisfaction (enquête à chaud) est réalisée à l'issue de chaque séminaire

Un audit est prévu (enquête à froid)

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE
PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

l'évaluation de pratiques professionnelles ;

la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

présentes ou non présentes

une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchaînent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

Professions médicales

Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :
- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;
- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;

- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,

- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropérateurs (amplificateurs de brillance, scanners per-opérateurs) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,

- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- médecin spécialisé en hématologie :

- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des événements indésirables ;

- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :

- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.

- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;

- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;

- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;

- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :

- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;

- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;

- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;

- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;

- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;

- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,

- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :

- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;

- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;

- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;

- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
 - orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
 - orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale Pharmacien

- pharmacien d'officine :
 - orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 172 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
 - orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
 - orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
 - orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 178 : Bilan de médication ;
 - orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
 - orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
 - orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
 - orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
 - orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
 - orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).
- physicien médical :
 - orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;
 - orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux Métiers du soin

- infirmier :
 - orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
 - orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
 - orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;

- orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
- orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
- orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
- orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
- orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),
- infirmier anesthésiste :
 - Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;
 - Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,
- infirmier de bloc opératoire :
 - orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,
- infirmier puériculteur :
 - orientation n° 199 : Allaitement maternel ;
 - orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
 - orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,
- auxiliaire de puériculture :

- orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;

- orientation n° 250 : Allaitement maternel ;

- orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :
 - orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
 - orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
 - orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
 - orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
 - orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
 - orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
 - orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
 - orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
 - orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
 - orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
 - orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutanéotrophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
 - orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;

- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :
- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostic en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
- orientation n° 238 : Utilisation d'examen cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;
- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;
- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;

- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;

- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,
S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,
M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.



DEMANDE DE CREATION

DIPLÔME D'UNIVERSITE ET DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE SANTE

.....DU CAF CAC

DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis):

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

PIECES A JOINDRE

- Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU
- Fiche tableau des enseignements
- Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

EQUIPE PEDAGOGIQUE

RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : DUVIVIER MICHELE

Fonctions : Professeur Agrégé

Composante : IAE

☎ : 06 21 62 08 98

Adresse électronique : michele.duvivier@univ-rouen.fr

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : IAE

COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
DUVIVIER MICHELE	Professeur agrégée	IAE (Enseignant permanent)
RANDRIAMIARANA JOELLE	Maître de conférences	IAE (Enseignant permanent)
RANDRIANARIVONY RIVO	Professeur des Universités	IAE (Enseignant permanent)
COURVALIN THOMAS	Avocat, Docteur en Droit	IAE (Enseignant vacataire)

FINALITÉ DE LA FORMATION

OPPORTUNITE DE CREATION :

A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?

La création du Diplôme Universitaire (DU) Audit financier et Audit de Durabilité a pour objectif la préparation au **Certificat Préparatoire aux fonctions de Commissaire aux Comptes (CPCAC)**.

Il répond à des **besoins sociétaux et économiques majeurs, identifiés comme stratégiques**, dans un contexte de **tension du marché de l'audit** et de **profondes évolutions réglementaires, comme la mise en œuvre de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**.

Le secteur de l'audit est aujourd'hui confronté à des besoins croissants **de professionnels qualifiés**, issus de formations divers et notamment d'auditeurs habilités à exercer des missions d'audit légal.

Ces besoins s'expliquent par :

- Le **départ à la retraite d'une génération d'auditeurs expérimentés** ;
- Une **attractivité en baisse des métiers de l'audit** auprès des jeunes diplômés, en raison de la technicité croissante et des exigences réglementaires ; Une **augmentation significative du volume et de la complexité des missions**.

L'entrée en vigueur progressive de la **CSRD** transforme en profondeur les attentes des entreprises et des cabinets d'audit :

- Extension du périmètre des entreprises soumises à des obligations de reporting extra-financier ;
- Exigence de **fiabilité, de traçabilité et de contrôle** des données ESG ;
- Nécessité de compétences hybrides en **audit financier, audit extra-financier, gouvernance, gestion des risques et contrôle interne**.

Ces évolutions génèrent un **besoin important d'auditeurs formés aux nouvelles normes européennes**, capables de comprendre les enjeux de durabilité tout en maîtrisant les fondamentaux de l'audit légal. Le DU répond ainsi à un **besoin immédiat de montée en compétences**, tant pour les cabinets que pour les entreprises.

Dans ce contexte, le Diplôme Universitaire (DU) Audit financier et Audit de Durabilité vise à **sécuriser le renouvellement des compétences** et à **élargir le vivier de futurs commissaires aux comptes et auditeurs financiers**, en proposant une formation professionnalisante, structurée et accessible.

Au-delà des besoins économiques, la formation s'inscrit dans une évolution culturelle forte :

- Demande accrue de **transparence, d'éthique et de responsabilité** des organisations ;
- Renforcement du rôle sociétal de l'auditeur comme **tiers de confiance** ;
- Valorisation des métiers contribuant à la **transition écologique et sociale**.

Le Diplôme Universitaire (DU) Audit financier et Audit de Durabilité participe ainsi à la formation de professionnels capables d'exercer leur mission dans une logique de **responsabilité sociétale**, en phase avec les attentes contemporaines du monde économique et de la société civile.

L'identification et l'analyse des besoins ayant conduit à la création du DU reposent sur une **démarche croisée, empirique et institutionnelle**, articulant plusieurs sources.

La réflexion s'est appuyée sur :

- Les textes européens et nationaux relatifs à la **CSRD**, aux normes ESRS et à l'évolution du rôle des commissaires aux comptes ;
- Les publications et positions de la **Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)** et des instances professionnelles ;
- Les évolutions du référentiel **du CAC**, mettant en évidence un élargissement des compétences attendues.

Cette analyse a mis en évidence un **décalage croissant entre les formations existantes et les besoins opérationnels du terrain**.

Le projet de DU s'est construit en lien étroit avec :

- Des **cabinets d'audit et d'expertise comptable**, confrontés à des difficultés de recrutement ;
- Des **professionnels en exercice (CAC, auditeurs seniors, responsables conformité)** ;
- Des anciens étudiants engagés dans les filières comptables et financières.

Ces échanges ont confirmé la nécessité d'une **formation universitaire courte, ciblée et professionnalisante**, préparant spécifiquement au CAF-CAC tout en intégrant les enjeux CSRD.

Enfin, l'analyse a porté sur les parcours des étudiants et jeunes professionnels :

- Volonté de **sécuriser l'accès aux métiers de l'audit** par une certification universitaire reconnue ;
- Besoin d'un **accompagnement structuré** vers des examens exigeants ;
- Recherche de formations intégrant à la fois **savoirs théoriques, études de cas et pratiques professionnelles**.

Le Diplôme Universitaire (DU) Audit financier et Audit de Durabilité se positionne ainsi comme un **outil de transition entre la formation académique et l'exercice professionnel**, répondant à un besoin clairement identifié de sécurisation des compétences et de l'employabilité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

Ce diplôme s'adresse principalement aux collaborateurs des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, et doit leur permettre de développer des compétences approfondies en audit légal tout en intégrant les évolutions les plus récentes de notre métier en matière de numérique (IA, protection des données, cybersécurité) et de durabilité. Il est également particulièrement adapté pour ceux d'entre eux engagés sur la voie de la préparation du CAF-CAC.

POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.

Actuellement, l'Université de Rouen propose une filière Comptabilité Contrôle Audit en formation initiale et en alternance, qui prépare les étudiants aux métiers de l'audit et de l'expertise comptable. Dans ce cadre, les étudiants peuvent intégrer la Licence Comptabilité Finance et continuer en Master Comptabilité Contrôle Audit à l'IAE de Rouen. Le DU CAF-CAC complètera l'offre de formation existante, avec une cible différente. Il permettra également de renforcer les partenariats avec les professionnels de la région. Le DU CAF-CAC comme le Master CCA sont proposés par le réseau des IAE France.

PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels

Le diplôme est créé avec l'Ordre régional des auditeurs légaux normands, la CRCC de Normandie, et il accueillera des professionnels des cabinets d'audit et d'expertise comptable qui souhaitent renforcer leurs compétences en audit et les valider. Un partenariat de longue date existe déjà avec les cabinets de la région qui accueillent régulièrement des alternants de la filière CCA. Cette formation renforcera la présence de l'Université de Rouen dans le tissu socio-économique normand.

ÉLÉMENTS DIFFÉRENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCÈS

Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.

Cette formation est le fruit d'une réflexion commune entre professionnels et académiques. Elle bénéficiera des expériences des intervenants professionnels et des apports théoriques des académiques. Ayant le soutien du réseau des IAE (la formation est également créée dans d'autres IAE en France), nous avons confiance au succès du diplôme de CAF CAC.

PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue Effectifs attendus : **12**

Étudiants en formation initiale : Effectifs attendus :

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

Ce D.U. est dédié notamment aux collaborateurs de cabinet ou les professionnels soucieux d'évoluer vers le métier d'auditeur, titulaire d'un Bac+3 avec expérience professionnelle, d'un Bac+5 ou candidat justifiant d'une expérience professionnelle significative dans les filières de gestion et d'audit (grâce au dispositif VAP).

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours : 252 heures sur 3 ans soit 84 heures par an à raison de 12 jours par an.

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI NON

Précisez : Formation sur 3 années

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser :

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Études de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser :

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation : Université de Rouen département IAE

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (<i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i>)
Captation		
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

Le DU est conçu pour s'adapter à la vie professionnelle des collaborateurs déjà en poste dans un cabinet d'audit, afin de se former tout en continuant à travailler. Il peut être réalisé en parallèle du stage professionnel de commissaire aux comptes pour bénéficier d'un soutien académique dans la préparation du CAFCAC, sur une base de 12 jours par an.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

- Travail de groupe
- Examen
- Mémoire

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre

Une seule session d'examen.

EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Évaluation de la formation par le participant :

(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.

UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;

l'évaluation de pratiques professionnelles ;

la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux

présentes ou non présentes

une étape garde une unité de temps et de lieu les étapes s'enchaînent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 0.5j soit 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2016-2018

Ces programmes sont conformes aux recommandations, avis et travaux de la Haute Autorité de santé et des agences sanitaires, et aux données acquises de la science.

ANNEXE : ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DESANTÉ

I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

***Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

***Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

***Soutenir les services de santé au travail**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

***Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro- dégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territoriale.

III. - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé *Innover en matière de formation des professionnels

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.

Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

***Innover pour le bon usage du médicament**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.

Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.

Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.

Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

***Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.

Orientation n° 30 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.

Orientation n° 32 : Education pour la santé.

Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles

Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress posttraumatique.

La liste des orientations par profession de santé est consultable avec le lien ci-dessous ou en contactant le conseiller en charge du secteur santé au centre de formation continue

https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01_ORIENTATIONS2016_2018_Arrete

MAQUETTE DU ET LISTE INTERVENANTS POTENTIELS

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	Année 1	Année 2	Année 3	Intervenants potentiels
	Heures			
UNITÉ 1 : Environnement juridique				
Droit du travail et de la protection sociale		7		Thomas Courvalin
Droit pénal			7	Voir avec le barreau
Principes fondamentaux du droit privé et organisation judiciaire	7			Voir avec le barreau
L'entreprise et ses formes juridiques	7			Patricia Clayette
Droit des groupements		7		Patricia Clayette
Les organisations à but non lucratif	7			Amélie Cardon / Virginie Fauchere
Droit du financement de l'entreprise et pérennité des organisations			7	Patricia Clayette
Droit des contrats			7	Patricia Clayette
Droit de la concurrence		7		Patricia Clayette
Spécialisation RSE				
Droit de l'environnement	7			Julien Vidal
Droit des sociétés et RSE	7			Julien Vidal
Audit RSE	7			Julien Vidal
Comptabilité et RSE	7			Julien Vidal
UNITÉ 2 : Contrôle de gestion				
Contrôle de gestion et ISR			7	Michèle Duvivier
Planification et contrôle			7	Michèle Duvivier
Spécialisation gestion des risques				
Contrôle de qualité		7		Yoann Bossard
Contrôle interne et gestion des risques		7		Yoann Bossard
Responsabilité du CAC		7		Yoann Bossard
Contexte international		7		Yoann Bossard
UNITÉ 3 : Système d'information				
Audit des systèmes d'information			7	Vincent Fritsch
Spécialisation Cybersécurité				
Droit de l'informatique			7	Vincent Fritsch
Cybersécurité			7	Vincent Fritsch
UNITÉ 4 : Finance				
Economie/Mangement		7		Joëlle Randriamiarana
Finance et ingénierie financière		7		Rivo Randrianarivony
Evaluation des entreprises		7		Joëlle Randriamiarana
UNITÉ 5 : Fiscalité				
Droit fiscal	14			Diana Legrand
UNITÉ 6 : Audit				
Audit des procédures et des états financiers			7	?
Modalité d'exercice de la profession de CAC			7	?
Ethique, déontologie et indépendance			7	?
Spécialisation I.A				
I.A appliquée aux missions du CAC			7	?
UNITÉ 7 : Comptabilité				
Comptabilité financière et comptabilité de gestion	14			Michèle Duvivier
Comptabilité des groupes et comptabilité internationale		14		Michèle Duvivier
UNITÉ 8 : Anglais appliqué au droit des affaires				
Techniques d'expression écrite et orale	7			Mercedes Bravo Rebello
Total heures annuelles	84	84	84	
Total des trois années		252		

